

OETH

Nouvelles dispositions à compter du 1^{er} janvier 2020

LES OBJECTIFS DE LA REFORME

LES OBJECTIFS DE LA REFORME



Développer l'emploi dans les
Entreprises Privées et
publiques

Simplifier les démarches
pour la déclaration et les
modalités de réponse à
l'OETH

Mieux Valoriser l'emploi et
valoriser différemment mais
de manière neutre la sous
traitance avec les EA, les
ESAT et les TIH

La déclaration

La déclaration (DOETH)

Pour la déclaration 2020 qui sera réalisée au 1^{er} trimestre 2021

- Le taux d'emploi visé reste fixé à 6%. Il pourra ensuite être revu tous les 5 ans
- Déclaration obligatoire pour TOUTES les entreprises (également pour les moins de 20 salariés)
- Elle s'effectuera directement via la Déclaration Sociale Nominative (DSN)
- La déclaration s'applique au niveau de l'entreprise et non plus au niveau de chacun des établissements

La déclaration (DOETH)

Avant



Après



Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés

OETH

Les principales modifications



Tout travailleur handicapé sera comptabilisé au prorata de son temps de travail (CDI, CDD, Interim, Stage, PMSMP)



Le recours à la sous-traitance devient une déduction de la contribution



Les accords agréés sont limités à 3 ans renouvelable une fois

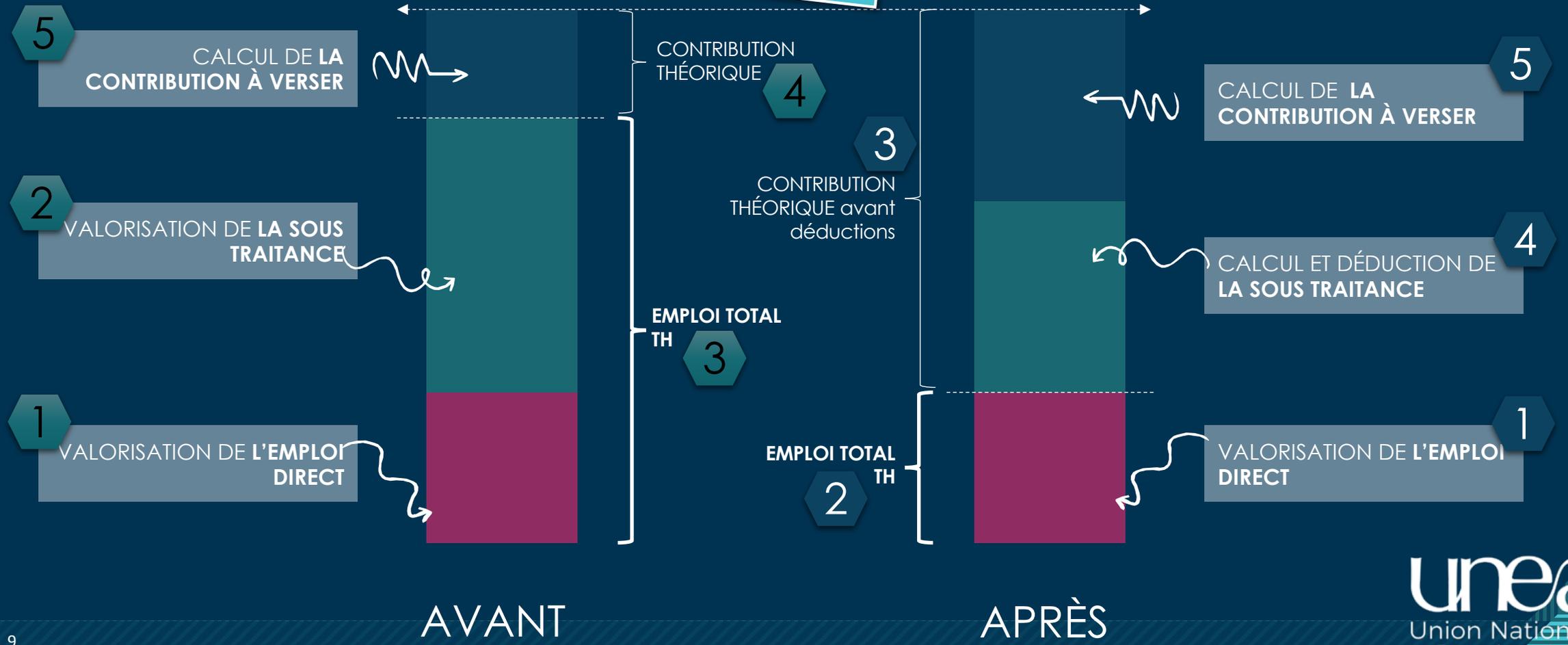


La liste des dépenses déductibles passe de 13 à 3



Toute entreprise de plus de 250 salariés devra nommer un référent handicap

OBLIGATION
D'EMPLOI : 6%



Un taux d'emploi qui ne mesure plus que l'emploi direct

AVANT

OBLIGATION 6 %
Emploi direct ET indirect
Valorisation de la SOUS TRAITANCE

SI NON ATTEINT
Versement CONTRIBUTION AGEFIPH

APRÈS

OBLIGATION 6 %
Emploi direct

SI NON ATTEINT
Versement CONTRIBUTION AGEFIPH

DEDUCTION DE LA SOUS TRAITANCE

Les paramètres de valorisation de la sous-traitance

OETH

LES 3 PARAMETRES DU VOLET SOUS-TRAITANCE

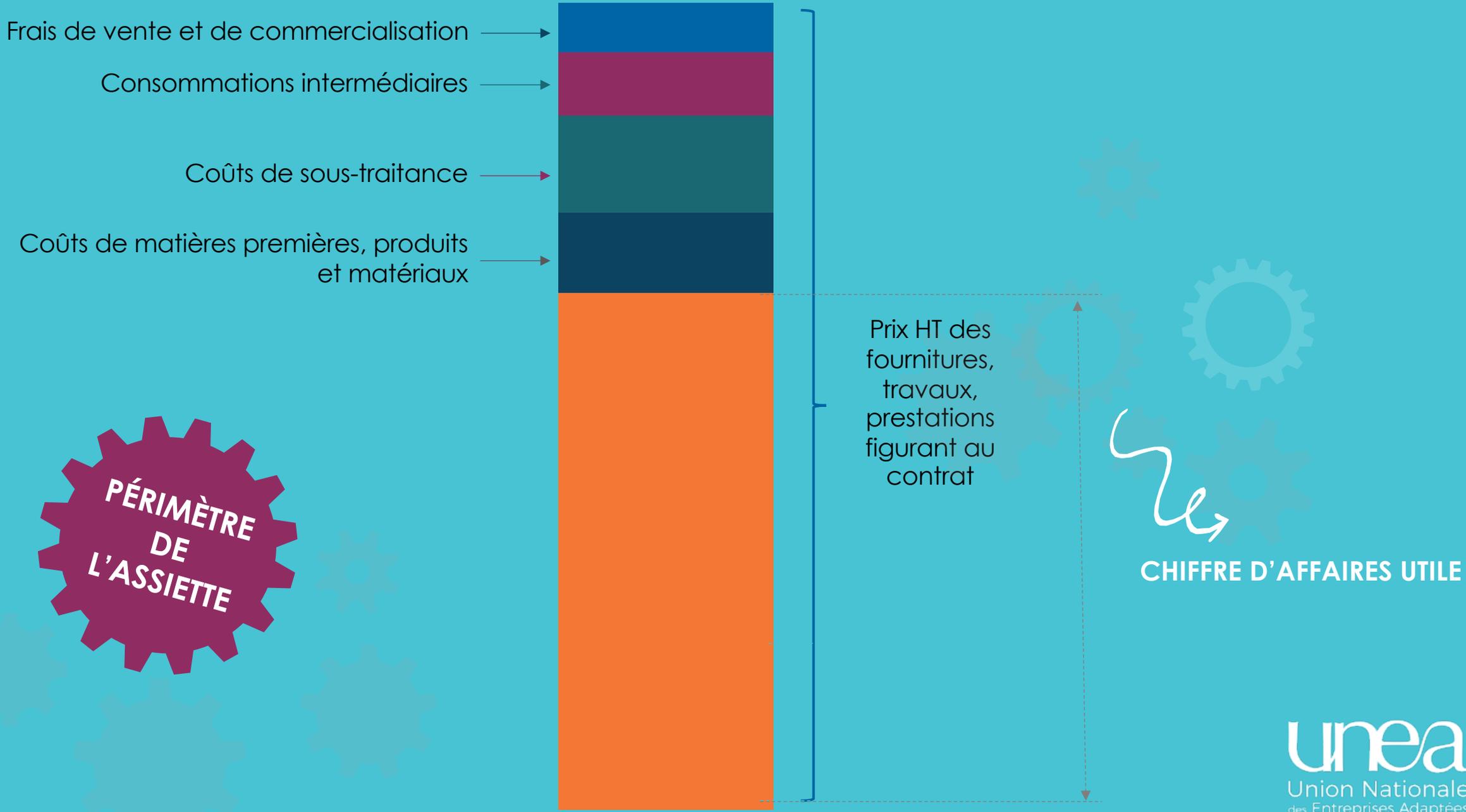


PÉRIMÈTRE
DE
L'ASSIETTE

PLAFOND DE
VALORISATION

NIVEAU DE
VALORISATION

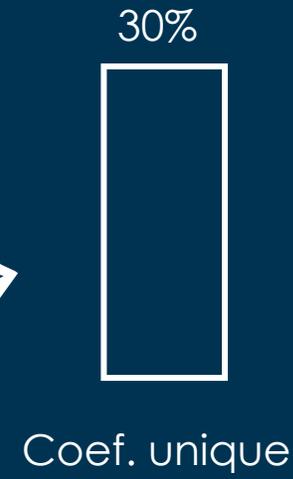
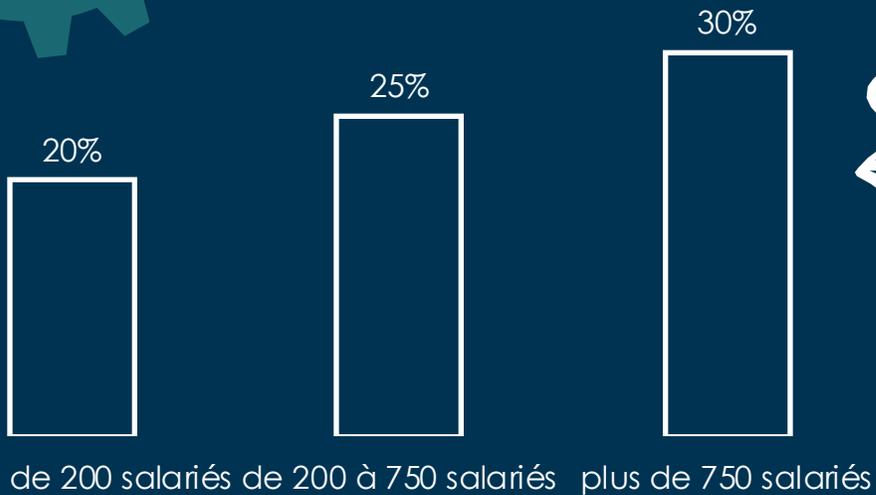




NIVEAU DE VALORISATION

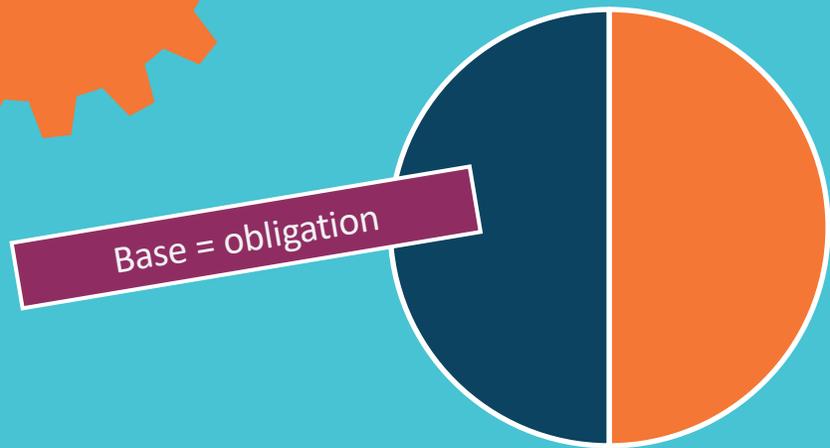
AVANT

APRÈS



Coef. en fonction de la taille de l'entreprise
Coef. plus avantageux pour la MAD

Plafond de 75 % pour les entreprises qui réalisent leur obligation d'emploi au moins par moitié par l'emploi de BOETH (au moins 3% de personnes handicapées pour une obligation de 6 %)



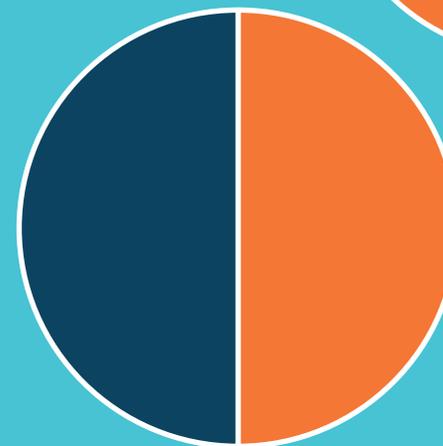
Plafond de 50 %
de l'obligation

AVANT

APRÈS



Base = Contribution due



Plafond de 50 % pour celles qui emploient moins de 3% par rapport à l'obligation d'emploi de 6 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Exemple: Entreprise de 100 salariés => obligation d'emploi = 6 TH

AVANT

APRES

Emploi Direct	4 personnes	Emploi Direct	4 personnes
Achat de S/T : CAU	20 000 €	Nb de BOETH manquants	2 ETPT
Valorisation de la S/T	0,99 UB = 4000 €	Contribution avant déduction	2*400*10,03 = 8 024 €
Plafond de S/T	3% * 400 * 10,03 = 12036	Plafond de S/T	75%*8 024 = 6 018 €
Emploi total	4 + 0,99 = 4,99	Achat de S/T : CAU	20 000 €
Nb de BOETH manquants	1,01 UB	Valorisation de la S/T	30% * 20 000 = 6 000€
		Déduction accordée	6 000 €
Contribution à payer	400 * 1,01 * 10,03 = 4 052 €	Contribution à payer	8 024 – 6 000 = 2 024 €

ECART = - 2 028€

LE NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION DES ENTREPRISES ADAPTÉES



ENTREPRISES ADAPTÉES
ENTREPRISES INCLUSIVES

40 000 MISES EN EMPLOI EN 4 ANS PAR LE SECTEUR ADAPTÉ



UN MODÈLE D'ENTREPRISE ADAPTÉE PLUS INCLUSIF

- accroissement de la mixité et de la diversité des publics
- modernisation de la réponse accompagnée du modèle entreprise adaptée



TROIS EXPÉRIMENTATIONS POUR RENFORCER LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE VERS L'EMPLOI

- le contrat à durée déterminée tremplin
- l'entreprise adaptée de travail temporaire
- L'entreprise adaptée pro inclusive



UN EFFORT BUDGÉTAIRE HISTORIQUE DE L'ETAT

- un budget de plus de 500 millions d'euros à horizon 2022
- Le financement de 1000 nouvelles aides aux postes par an pendant 4 ans

TROIS NOUVELLES EXPÉRIMENTATIONS

EN RÉPONSE À LA DEMANDE D'EMPLOI ET DE TRANSITIONS PROFESSIONNELLES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'EA PRO-INCLUSIVE : UN MODÈLE INCLUSIF ET OUVERT, FAVORISANT LA PARITÉ ET LA MIXITÉ DES PUBLICS

L'EAT : UN SPÉCIALISTE DE L'INTÉRIM tourné vers LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

DIGUE



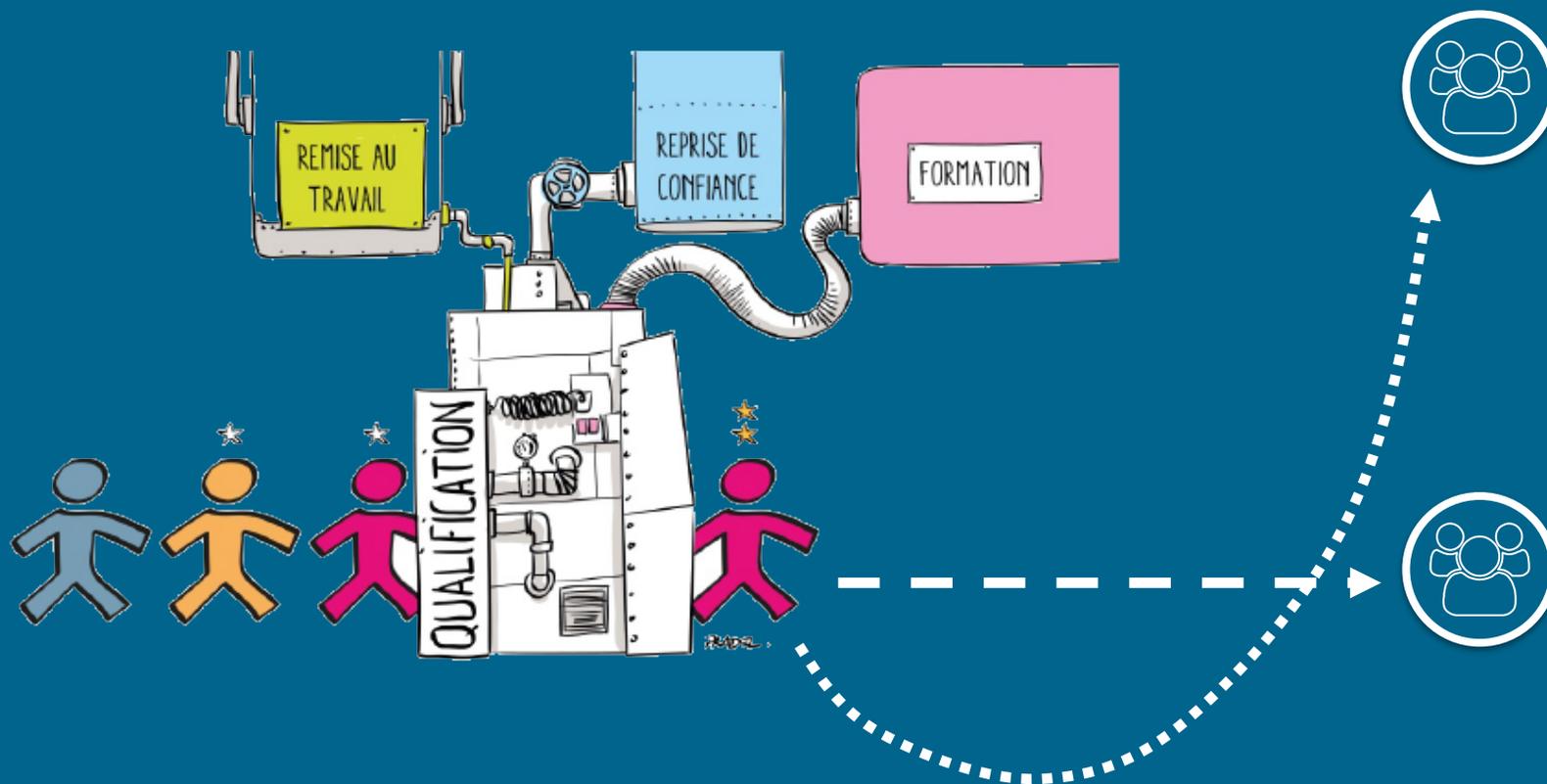
LE CDD TREMLIN : UN OUTILS POUR CONSTRUIRE DES PARCOURS DE TRANSITIONS PROFESSIONNELLES DANS LA LOGIQUE : **EMPLOI | FORMATION | ACCOMPAGNEMENT**

UNE **ENTREPRISE ADAPTÉE SOCLE** PRÉSERVÉE, DONT LA VOCATION EST DE PROPOSER DE L'EMPLOI DURABLE

UNE AMBITION INCHANGÉE

DÉVELOPPER DE L'EMPLOI DURABLE...

... MAIS PAS QUE DANS LES ENTREPRISES ADAPTÉES



DÉSORMAIS, POUR LES CDD TREMLIN :
L'OBJECTIF EST LA SORTIE VERS LES
EMPLOYEURS « CLASSIQUES »

AVANT LA RÉFORME, UNE GRANDE
MAJORITÉ DE TH DEMEURAIENT DANS
L'EA SOCLE

L'EXPÉRIMENTATION CCD TREMPLIN

POINT 14 novembre 2019

147 Entreprises
Adaptées
habilitées au total

Environ 900 postes
conventionnés

25 nouvelles EA
habilitées en
Septembre

17 Entreprises Adaptées
validées lors du dernier
comité de suivi le 18 oct

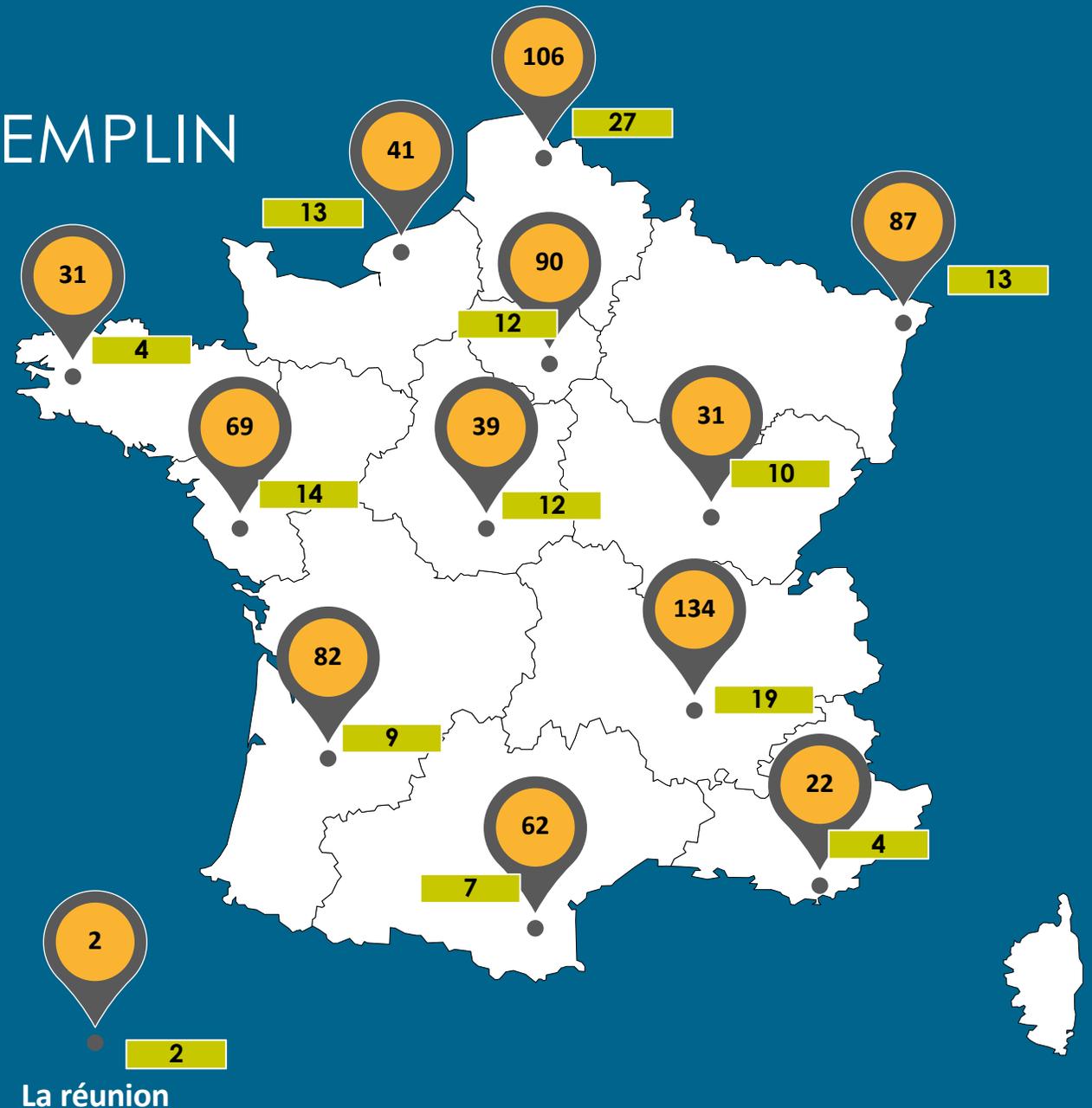
18 dossiers en cours
d'instruction par le
comité de suivi national



ETP CONVENTIONNÉS

31

Nombre d'EA habilitées



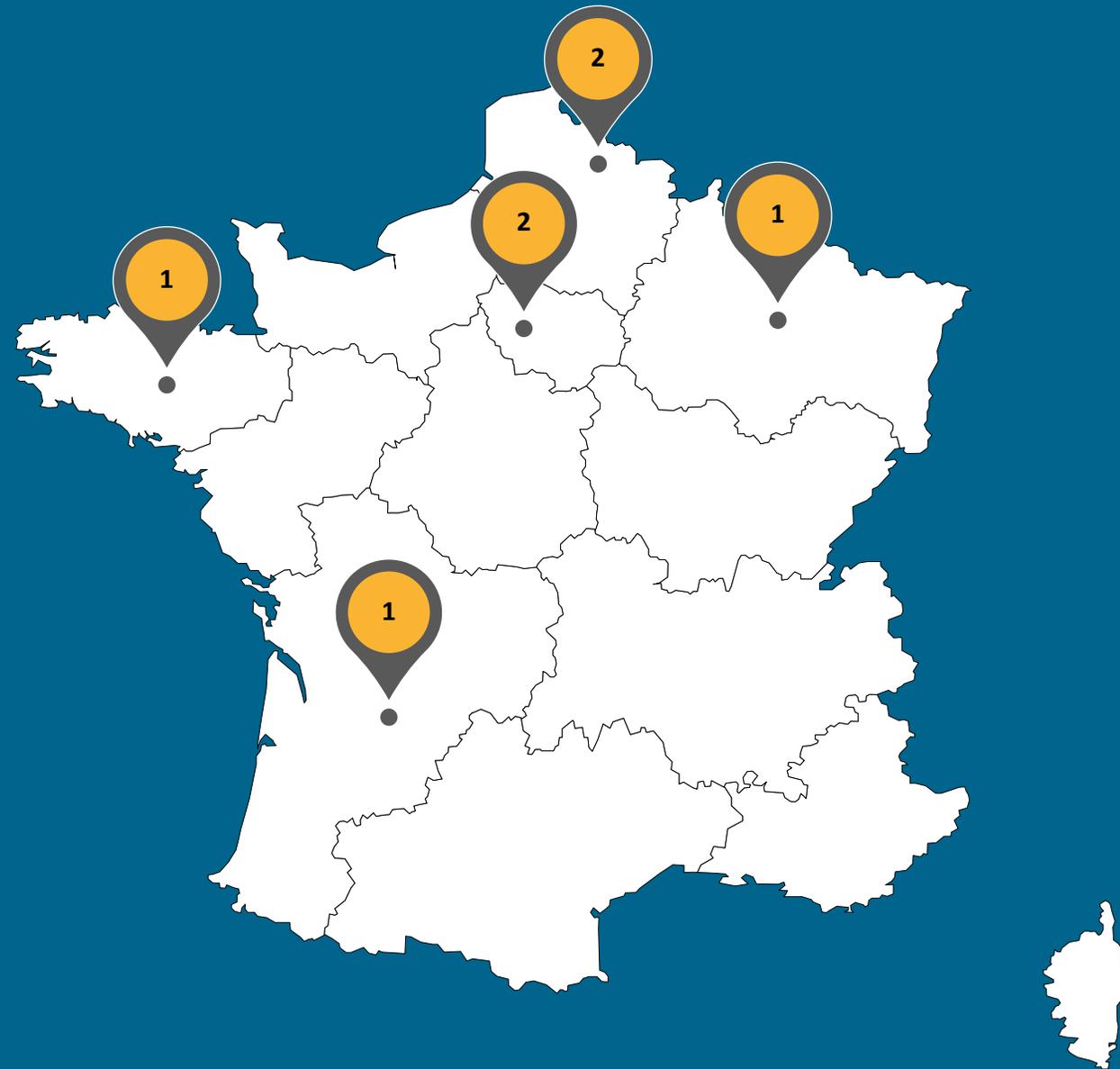
L'EXPÉRIMENTATION EATT

Point au 14 Novembre 2019

7 DOSSIERS
DÉPOSÉS pour
2019

Dont 4 dossiers en
cours d'instruction
par le comité de
suivi national

2020



- D'autres projets sont envisagés :
 - ❖ 2 en Auvergne Rhône-Alpes;
 - ❖ 1 en Corse;
 - ❖ 1 en Centre-Val-de-Loire;
 - ❖ 1 en Grand Est;
 - ❖ 1 en Martinique;
 - ❖ 2 en Normandie;
 - ❖ 2 en Nouvelle Aquitaine;
 - ❖ 4 en Pays-de-Loire;

La genèse et les objectifs de ces rencontres

Dans la suite de l'engagement signé le 12 juillet 2018 entre l'Etat, l'Unepa, l'Unapei et APF France handicap, un plan d'action est proposé pour atteindre l'objectif d'un doublement du nombre de salariés en situation de handicap dans l'emploi en Entreprise Adaptée d'ici 2022.

Ce plan doit permettre de réussir le changement d'échelle, condition de réussite incontournable de cet engagement.

Il s'agit de mobiliser de façon inédite les entreprises adaptées et les acteurs économiques pour développer des coopérations dans plusieurs domaines (achats, recrutements, projets innovants...).

Objectif 1

- **Faire connaître les opportunités pour les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques de travailler avec les Entreprises Adaptées.** Comprendre la réforme de l'OETH et la manière d'en faire un vecteur de croissance de la puissance inclusive des entreprises

Objectif 2

- **Engager et mobiliser les Dirigeants d'Entreprise Adaptée à comprendre les opportunités de la réforme** et créer les conditions de la mise à l'emploi de 40 000 personnes en situation de handicap d'ici fin 2022

Les Etapes de l'Inclusive Tour



*A qui s'adressent
ces journées ?*

Acheteurs

Prescripteurs

Ressources
Humaines

Mission
Handicap

Acheteurs - Prescripteurs

- » Comprendre les impacts de la réforme de l'OETH sur vos actes Achats
- » Découvrir les opportunités d'achats auprès des Entreprises Adaptées
- » Bénéficier des retours d'expériences sur des familles d'achats
- » Identifier les nouvelles activités dans un secteur qui innove beaucoup
- » Nouer des contacts avec des Entreprises adaptées
- » Afficher son engagement RSE
- » Participer à l'attractivité économique des territoires

Ressources Humaines – Mission Handicap

- » Comprendre les impacts de la réforme de l'OETH
- » Découvrir les nouvelles opportunités de relations avec les Entreprises adaptées dans le cadre
- » Comprendre le CDD Tremplin
- » Découvrir l'EATT
- » Présenter vos besoins en recrutements aux Entreprises Adaptées
- » Echanger et recueillir les bonnes pratiques
- » Rencontrer des représentants de l'AGEFIPH et du FIPHFP
- » Affirmer votre politique RSE



Devenez partenaire

INCLUSIVE TOUR 2019



Les offres de partenariats

	Soutenir une étape sans Stand	Soutenir une étape avec Stand	Soutenir 5 étapes sans Stand	Soutenir 5 étapes avec Stand	Soutenir 10 étapes Sans stand	Soutenir 10 étapes avec Stand	Soutenir toutes les étapes (15) avec Stand
Logo présent sur les supports de com	X	X	X	X	X	X	X
Interview pour la newsletter spéciale de l'étape	X	X	X	X	X	X	X
Un stand		X		X		X	X
Participation à une conférence		X		X		X	X
Participation au speed meeting	X	X	X	X	X	X	X
Montant Partenariat HT	1 000 €	3 000 €	4 500 €	13500 €	8 000€	24 000 €	30 000€